

Communiqué phytosanitaire

n° 17 du 24 mai 2023

SOMMAIRE

Généralités

- Bonnes pratiques agricoles

Arboriculture

- Puceron lanigère
- Psylle du poirier

Cultures maraîchères

- ToBRFV
- Autorisations spéciales

Viticulture

- Météo et Phénologie
- Mildiou et Oïdium
- Convention relative à l'épandage de produits phytosanitaires par hélicoptère

GÉNÉRALITÉS

BONNES PRATIQUES AGRICOLES

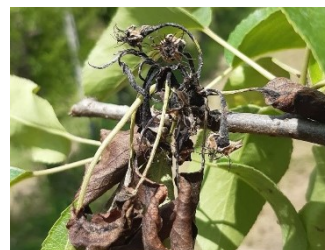
Ce [site internet](#) rassemble les informations sur les bonnes pratiques agricoles de protection des cultures à mettre en œuvre lors de toutes les étapes de l'utilisation des produits phytosanitaires. De la préparation de la bouillie au lavage de l'appareil de traitement en passant par le traitement lui-même, le site internet fournit des fiches techniques ainsi que des vidéos d'apprentissage. L'objectif est de fournir aux utilisateurs les informations utiles pour l'optimisation des traitements, la protection de leur santé et celle de l'environnement.

Une brochure et une vidéo explicative à l'attention des utilisateurs non-professionnels sont également consultables sur la [plateforme « produits phytosanitaires et eaux »](#) d'Agridea et de la Haute école spécialisée bernoise.

ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Les premiers symptômes ont été observés sur poiriers. Il est recommandé de contrôler les parcelles à risque. Le Valais étant classé en zone à faible prévalence, les symptômes doivent être enlevés le plus rapidement possible, mis dans des sacs en plastique et éliminés par incinération. Au moins 40 à 50 cm de bois sain doivent être supprimés en plus des symptômes visibles, selon la [fiche technique n°738 d'Agroscope](#).



Pour limiter le risque de dissémination, les mesures d'hygiène et les précautions à prendre dans les vergers contaminés décrites dans les fiches techniques [n°705](#) et [707](#) d'Agroscope doivent être respectées lors de tous travaux.

En cas de suspicion, ne touchez pas aux plantes, prenez une photo et contactez-nous (Tél. 027 606 76 05 ou sca-oca@admin.vs.ch).

Tous les jours sont des jours à risque d'infection. Soyez très vigilant sur les plantations de l'année. Enlevez les fleurs régulièrement.



TAVELURE DU POMMIER

Des taches de tavelure ont été observées dans plusieurs vergers aussi bien PI que Bio. La pression est très forte dans certains vergers. Pour rappel, si vous observez des symptômes, il ne faut plus employer de produits à effet curatif (strobilurines, ISS, dodine), afin de ne pas favoriser la résistance du champignon. Seuls les produits de contact (captane, dithianon, folpet, bicarbonate de potassium, soufre, polysulfure de calcium, argile sulfurée) doivent être appliqués.



Les prévisions météorologiques étant incertaines, consultez régulièrement celles correspondant à la station Agrometeo la plus proche de chez vous ([Tavelure Agrometeo](#)) ou celles du modèle RIMpro ([Tavelure RIMpro](#)).

PUCERON LANIGÈRE

Les premières colonies sont déjà visibles sur les pousses de l'année. La régulation naturelle par les perce-oreilles et les guêpes parasitoïdes s'intensifiera ces prochaines semaines. Les pucerons lanigères sont à surveiller dès maintenant. Seuil de tolérance : 10-12 % de pousses atteintes.

PSYLLE DU POIRIER

Selon SOPRA, si un traitement larvicide s'avère nécessaire, il faudra l'appliquer à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine. Pour rappel, le seuil d'intervention est atteint lorsque 40 à 60 % des pousses sont occupées. L'ébourgeonnage des pousses annuelles contribue également à réduire la population de psylles.

Actuellement, tous les stades se côtoient. Pour positionner au mieux les traitements, il est nécessaire de faire un contrôle dans vos vergers.

CULTURES MARAÎCHÈRES

ToBRFV

En 2021, le Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV) a été détecté pour la première fois dans une exploitation en Suisse. De nouveaux cas ont été détectés en 2022. Ce virus s'attaque aux plants de tomates et de poivrons et peut causer d'importants dégâts. Le ToBRFV est considéré en Suisse comme un organisme de quarantaine potentiel et doit obligatoirement être déclaré et combattu. Les cas suspects doivent donc être immédiatement signalés à l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères (027 606 76 20 ou sca-oca@admin.vs.ch). Les plants infectés présentent le plus souvent des décolorations en mosaïque sur les feuilles, de même que des taches jaunes sur les fruits. Vous trouvez des informations détaillées sur le site d'[Agroscope](#).



Décolorations en mosaïque sur des feuilles et taches jaunes sur des tomates. Source : Agroscope

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Avec la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 "Réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides", les dispositions des PER ont été modifiées. Désormais, les produits phytosanitaires qui contiennent des substances actives présentant un risque potentiel élevé pour les eaux superficielles ou les eaux souterraines ne doivent en principe pas être utilisés dans les PER (art. 18 al. 4 OPD). Les matières actives concernées en cultures maraîchères sont : alpha-cyperméthrine, cyperméthrine; deltaméthrine, diméthachlore; etofenprox; lambda-cyhalothrine, métazachlore et S-métolachlore. Dans certaines circonstances, une autorisation spéciale peut être délivrée pour leur utilisation par le service phytosanitaire cantonal. Pour plus d'informations consultez notre [site internet](#).



VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Les conditions météorologiques de la semaine passée ont été plus sèches qu'annoncées. A Sion il a plu 6 mm depuis le 18.05.2023.

Les températures étaient plus fraîches mais vont augmenter de façon importante dans le courant de cette semaine. Bien qu'une zone de haute pression devrait s'installer d'ici la fin de la semaine apportant une météo plus ensoleillée, le risque d'orage reste de mise.

La majeure partie du vignoble se trouve entre les stades BBCH 55 (boutons floraux agglomérés) et 57 (boutons floraux séparés) en fonction des cépages et des expositions. La croissance de la vigne sera probablement importante ces prochains jours.

Selon le secteur et le cépage le feuillage peut présenter une couleur jaunâtre. Il n'est souvent pas nécessaire d'intervenir, le soleil annoncé dans les jours qui suivent rétablira probablement l'équilibre et le feuillage reprendra une teinte plus foncée.



Feuilles adultes de Cornalin jaunâtres

MILDIU ET OÏDIUM

Agrométéo

Au vu des observations qui ont été faites sur le terrain ainsi que des conditions météorologiques du 10 mai dernier, des infections primaires à cette date ont été ajoutées manuellement par Agroscope sur le [modèle agrométéo](#) pour l'ensemble des stations météo valaisannes. Les valeurs des données qui annoncent une infection primaire étaient à la limite inférieure des seuils de déclenchement et n'ont pas provoquées d'infections.

Les tâches de mildiou non-sporulantes qui sont actuellement observées de Fully à Sierre signalent la fin de la phase d'incubation du champignon suite aux infections primaires du 10.05.2023.

La stratégie et le rythme des traitements effectués à ce jour ne sont pas influencés par ce changement. La modification des données sur agrométéo permettra un meilleur suivi des infections secondaires et permet de s'aligner aux observations faites sur le terrain.

Etat phytosanitaire

Le développement du mildiou a été défavorisé par les températures basses de la semaine passée ainsi que par les faibles précipitations enregistrées. Les vents importants de la semaine dernière ont également ventilé le feuillage, ce qui est défavorable au développement des champignons. L'augmentation des températures et les petites pluies régulières annoncées ces prochains jours sont favorables aux infections secondaires et demandent une vigilance particulière.

La sensibilité de la vigne face à [l'oïdium](#) augmente et les conditions nuageuses ainsi que l'humidité relative importante favorisent son développement.

Un **traitement est à prévoir au plus vite s'il s'agit du premier de la saison**. Un **renouvellement** est à prévoir si les derniers traitements remontent à 8-12 jours (en fonction du produit), si plus de 15-20 mm de pluie sont tombés (produit de contact) ou si la vigne a poussé de plus de 20-25 cm depuis le dernier traitement.

Veillez à suivre l'évolution des conditions météo et à observer la croissance de la vigne qui sera probablement conséquente ces prochains jours. Il est important de soigner l'application des produits phytosanitaires et de renouveler le traitement (voir conditions) pour protéger les nouvelles feuilles avant les prochaines pluies.



CONVENTION RELATIVE À L'ÉPANDAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES PAR HÉLICOPTÈRE

Dans un périmètre traité par hélicoptère avec exclusivement des produits phytosanitaires (PPh) admis en culture biologique durant toute la saison, la distance de sécurité entre la vigne traitée par voie aérienne et les parcelles viticoles adjacentes se monte à 10 m.

Dans le cadre d'une convention signée entre le groupement ou l'entreprise réalisant l'épandage de PPh par hélicoptère et le Service de l'agriculture, cette distance de sécurité de 10 m est supprimée sous réserve que le plan de traitement respecte la liste des intrants du FiBL et le cahier de charge de Bio Suisse. C'est le FiBL qui se charge de vérifier et valider ledit plan de traitement.

A ce jour, cette convention a été signée avec deux groupements de traitements par hélicoptère, soit le GTHVA Ardon et le GTH Chamoson.

Quelle que soit l'autorisation délivrée pour un épandage aérien, les droits des propriétaires fonciers sont dans tous les cas réservés. Par conséquent, les propriétaires ou exploitants qui travaillent des vignes dans les périmètres hélicoptères des communes d'Ardon et de Chamoson peuvent exiger le maintien de la distance de sécurité de 10 m en s'annonçant par E-Mail à sca-ovvin@admin.vs.ch dans les 10 jours qui suivent la parution de cette information.

Service cantonal de l'agriculture

